

DYNAMISER L'ECONOMIE AU SERVICE DE L'EMPLOI

La solidarité avec les hommes et les territoires chère au Département trouve un écho favorable dans cette politique de soutien au développement économique des territoires que mène le Conseil général bien qu'en partie en dehors de son champ de compétences obligatoires. Cette politique très volontariste met l'emploi au cœur de nos préoccupations, l'emploi créateur de cohésion sociale entre les hommes et de richesses pour les territoires.

Dans un contexte socio-économique difficile à l'heure de l'écriture de ce nouveau projet, le soutien du Département aux Doubiens et aux territoires est plus que légitime.

Le développement économique du Département se trouve triplement déstabilisé par :

- les conséquences de la crise économique, démarrée en 2008 (crise due en grande partie à la financiarisation dérégulée depuis 20 ans de l'économie mondiale), qui sont chaque jour ressenties plus fortement, tant en terme de baisse d'activités, particulièrement dans les branches industrielles et tertiaires soumises à la concurrence mondiale, qu'en terme de fermeture définitive de sites industriels,
- la disparition programmée dès 2010 de la taxe professionnelle, ressource majeure des collectivités locales, qui malgré ses défauts, assurait un lien décent entre les activités économiques et leur territoire,
- en agriculture, la mondialisation des marchés, l'influence directe des catastrophes climatiques mondiales et la mise en œuvre prochaine de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC).

Dans ce contexte nouveau et à son niveau d'intervention, l'action du Département se doit d'être plus efficiente et plus ciblée.

SOUTENIR ET DEVELOPPER LE POTENTIEL ET LES RESSOURCES DES TERRITOIRES

Un premier volet développera l'action que nous souhaitons mener en direction des activités agricoles. Trois domaines seront traités dans l'optique de participer au maintien et au développement d'activités toujours plus performantes, économiquement et environnementalement. Des aménagements fonciers, notamment en espace périurbain, serviront en particulier les activités agricoles et sylvicoles en apportant des réponses aux préoccupations actuelles de ces deux filières tout en préparant l'accompagnement futur des professionnels.

A18 - Elaborer une politique d'aménagement foncier économe au service du développement durable des territoires

A partir d'un état des lieux du foncier dans notre département, il s'agira de partager des objectifs et stratégies avec l'ensemble des partenaires au sein d'une charte commune puis de déterminer les outils et les complémentarités entre ceux-ci et enfin d'en informer et de sensibiliser les acteurs locaux concernés.

L'aménagement foncier dans sa nouvelle conception doit permettre d'appréhender au mieux l'espace dans sa globalité (industriel, agricole, forestier, touristique, constructible, milieux naturels...) et de réaliser des opérations respectueuses de l'environnement, tout en recherchant une portée collective du bénéfice des crédits mobilisés par le Conseil général. L'aménagement et le développement durables de l'espace rural constituent une priorité essentielle de l'aménagement du territoire.